



**DÉCLARATION DES QUALITÉS REQUISES
POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2010 À KINGSTON**
CANDIDATS AU CONSEIL SCOLAIRE
Loi de 1996 sur les élections municipale

Je, _____, candidat déclaré pour le poste de conseiller

scolaire du quartier _____, pour le (cocher une case) :

- Limestone District School Board (du conseil scolaire de district de langue anglaise)
- Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board (du conseil scolaire de district catholique de langue anglaise)
- le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (du conseil scolaire de district de langue française)
- le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (du conseil scolaire de district catholique de langue française)

Déclare solennellement ce qui suit :

1. Aux termes de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et de la *Loi sur l'éducation*, j'ai les qualités requises pour être élu au poste de conseiller scolaire du quartier _____, et pour l'occuper pour le compte du conseil scolaire ci-dessus.
2. Sans préjudice de la portée générale du point 1, je réside dans le territoire de compétence du conseil scolaire, je suis citoyen canadien et je suis âgé d'au moins 18 ans.
3. Aux termes de la *Loi sur l'éducation*, j'ai les qualités requises pour voter pour les membres du conseil scolaire au sein duquel je cherche à obtenir un poste.
4. Je ne suis pas inhabile, aux termes de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* ou de toute autre loi, à être élu à ce poste ou à l'occuper.
5. Sans préjudice de la portée générale du point 4 :
 - Je ne suis pas un employé du conseil scolaire, ou, si j'en suis un employé, j'ai pris un congé sans paie, comme le prévoient l'article 219 de la *Loi sur l'éducation* et l'article 30 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
 - Je ne suis pas un secrétaire, un trésorier, un secrétaire-adjoint ou un trésorier-adjoint d'une municipalité dans le territoire de compétence du conseil scolaire, ou, si j'occupe un tel poste, j'ai pris un congé non payé, comme le prévoient l'article 219 de la *Loi sur l'éducation* et l'article 30 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
 - Je ne suis pas député à l'Assemblée législative de l'Ontario, aux termes de la *Loi sur l'assemblée législative*, ou à la Chambre des communes du Canada ou membre du Sénat canadien, ou, si je suis député ou sénateur, je présenterai une preuve de ma démission selon une formule satisfaisante au secrétaire de Kingston avant 14 h le jour de la déclaration de candidature, soit le 10 septembre 2010. Je suis conscient que le secrétaire de Kingston rejettera ma déclaration de candidature pour le poste ci-dessus si je néglige de fournir une preuve de ma démission d'ici cette date.
 - Je ne suis pas membre du Conseil exécutif de l'Ontario ou ministre fédéral de la Couronne.



6. Je ne fais pas l'objet d'une interdiction de voter à une élection municipale aux termes du paragraphe 17 (3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.
7. Sans préjudice de la portée générale du point 6 :
 - Je ne purge pas une peine d'emprisonnement dans un établissement pénitentiaire ou un établissement correctionnel.
 - Je n'ai pas été déclaré coupable d'une manœuvre frauduleuse visée au paragraphe 90 (3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* au cours d'une élection qui a eu lieu moins de quatre ans avant le lundi 25 octobre 2010.
8. Je ne suis pas un candidat qui a été déclaré coupable d'une manœuvre frauduleuse visée par la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou d'une infraction aux termes du *Code criminel* (Canada) relativement à un acte ou une omission lié à une élection municipale dont le jour du scrutin tombe moins de six ans avant le lundi 25 octobre 2010.
9. Je ne suis pas inhabile à être élu à un poste ou à en occuper un en raison d'une infraction relative aux exigences financières ou aux exigences relatives au dépôt de renseignements financiers de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

ET je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie en toute conscience, et sachant qu'elle a la même portée que si je l'avait faite sous serment en vertu de la *Loi canadienne sur la preuve*.

Déclaré devant moi à le Ville d'Kingston

en ce _____ jour de _____ 2010

(Signature du candidat)

(Signature du secrétaire ou de son représentant)

Les renseignements personnels figurant dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* et seront utilisés pour faciliter le processus de déclaration de candidature à un poste dans le cadre d'une élection municipale. Ils pourront être examinés par le public au bureau du secrétaire de Kingston jusqu'à la prochaine élection municipale. Les questions à propos de cette collecte de renseignements personnels devraient être adressées à C. Downs, City Clerk.